

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### La Commission :

#### Présidence

M. Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

#### Vice-présidence

Mme Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

#### Membres

Mme Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin

Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet

Arrondissement d'Achimsic-  
Cartierville

M. Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau

Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray-  
Saint-Michel-Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela

Arrondissement de Côte-des-Neiges-  
Notre-Dame-de-Grâce

Le 13 juin 2022

### Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE226224001

**Accorder dix (10) contrats à la firme GFL Environmental inc. pour les services de collecte et de transport de matières résiduelles, pour une période de 26 mois à cinq ans (possibilité d'options de prolongation de deux (2) ans) - Dépense totale de 80 974 897,03 \$ taxes incluses, incluant des contingences de 3 393 442,79 \$; accorder deux (2) contrats à la firme 9064-3032 Québec inc. pour les services de collecte et de transport de matières résiduelles, pour une période de 26 mois à cinq ans (possibilité d'options de prolongation de deux (2) ans) - Dépense totale de 12 823 153,70 \$ taxes incluses, incluant des contingences de 562 897,55 \$; accorder un (1) contrat à Entreprises Multi-PM inc. pour les services de collecte et de transport de matières recyclables, pour une période de 26 mois (possibilité d'options de prolongation de deux (2) ans) - Dépense totale de 2 841 147,66 \$ taxes incluses, incluant des contingences de 28 130,17 \$; accorder un (1) contrat à Derichebourg Canada Environnement inc. pour les services de collecte et de transport de résidus alimentaires, pour une période de cinq ans (possibilité d'options de prolongation de deux (2) ans) - Dépense totale de 6 987 058,79 \$ taxes incluses, incluant des contingences de 332 717,09 \$ et accorder un (1) contrat à JMV Environnement inc. pour les services de collecte et de transport de matières recyclables, pour une période de 26 mois (possibilité d'options de prolongation de deux (2) ans) - Dépense totale de 1 228 454,36 \$ taxes incluses, incluant des contingences de 12 162,91 \$ - Appel d'offres public # 22-19058 - onze (11) soumissionnaires.**

ORIGINAL SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
Dominic Perri  
Président

ORIGINAL SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
Myriam Laforce  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE226224001

*Accorder dix (10) contrats à la firme GFL Environmental inc. pour les services de collecte et de transport de matières résiduelles, pour une période de 26 mois à cinq ans (possibilité d'options de prolongation de deux (2) ans) - Dépense totale de 80 974 897,03 \$ taxes incluses, incluant des contingences de 3 393 442,79 \$; accorder deux (2) contrats à la firme 9064-3032 Québec inc. pour les services de collecte et de transport de matières résiduelles, pour une période de 26 mois à cinq ans (possibilité d'options de prolongation de deux (2) ans) - Dépense totale de 12 823 153,70 \$ taxes incluses, incluant des contingences de 562 897,55 \$; accorder un (1) contrat à Entreprises Multi-PM inc. pour les services de collecte et de transport de matières recyclables, pour une période de 26 mois (possibilité d'options de prolongation de deux (2) ans) - Dépense totale de 2 841 147,66 \$ taxes incluses, incluant des contingences de 28 130,17 \$; accorder un (1) contrat à Derichebourg Canada Environnement inc. pour les services de collecte et de transport de résidus alimentaires, pour une période de cinq ans (possibilité d'options de prolongation de deux (2) ans) - Dépense totale de 6 987 058,79 \$ taxes incluses, incluant des contingences de 332 717,09 \$ et accorder un (1) contrat à JMV Environnement inc. pour les services de collecte et de transport de matières recyclables, pour une période de 26 mois (possibilité d'options de prolongation de deux (2) ans) - Dépense totale de 1 228 454,36 \$ taxes incluses, incluant des contingences de 12 162,91 \$ - Appel d'offres public # 22-19058 - onze (11) soumissionnaires.*

À sa séance du 25 mai 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$ (lots 16.4, 21.3, 27.4 et 25.3);*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
  - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (lots 16.4 et 23.1);*
  - *il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième*

*meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille (lots 14.1, 18.1.5, 18.2.5, 20, 21.3, 25.3, 27.4, 35 et 37);*

- *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lots 21.3, 27.4, 35, 36 et 38).*

Le 2 juin 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'environnement et du Service de l'approvisionnement ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce processus d'octroi de 15 contrats de collecte et de transport de matières résiduelles (ordures ménagères, matières recyclables et résidus alimentaires) dans différents arrondissements de la Ville de Montréal.

D'entrée de jeu, les invités ont expliqué que ce dossier représente le volet municipal d'un appel d'offres public qui contient aussi un volet agglomération, lequel a déjà été présenté à la Commission, et qui vise globalement le renouvellement de 19 contrats venant à échéance le 31 octobre 2022. Il s'agit là du deuxième bloc d'une stratégie générale de renouvellement des différents contrats de collecte, transport et élimination des matières résiduelles, stratégie élaborée en 2019 afin de favoriser la concurrence et d'assurer une répartition des possibilités ainsi qu'une flexibilité de gestion.

Les invités ont poursuivi leur présentation en attirant l'attention des commissaires sur les enjeux contextuels du moment, à commencer par une situation de marché défavorable (marché oligopole, inflation plus forte et persistante que prévu, difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement et hausse significative des coûts de transport) et par les impacts qu'aura la modernisation par Québec de la collecte sélective sur les contrats de collecte municipaux, qui doivent prendre fin le 31 décembre 2024.

La stratégie d'approvisionnement mise en place pour cet appel d'offres a ensuite été décrite. Afin d'ouvrir le marché et de favoriser la concurrence, il était notamment prévu que les firmes intéressées avaient la possibilité de déposer une soumission pour trois types différents de lots selon les territoires, soit pour l'élimination des ordures ménagères seulement, pour la collecte et le transport des matières résiduelles (incluant les matières recyclables) et enfin pour la collecte, le transport ainsi que l'élimination des ordures ménagères. En vertu des modalités d'adjudication appliquées, les contrats pour la collecte et le transport des matières devaient être accordés aux plus bas soumissionnaires conformes (PBSC).

Comme l'ont indiqué les personnes-ressources, l'appel d'offres en question a été publié le 24 janvier 2022 et est demeuré 58 jours sur le marché, au cours desquels huit addendas ont été émis. Sur les 14 preneurs du cahier des charges, 11 entreprises ont déposé une soumission. Dix d'entre elles ont été jugées conformes, la onzième ayant été rejetée pour non-conformité administrative.

Le Service de l'environnement, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, a procédé à la sélection et à l'octroi des lots selon le scénario du plus bas prix soumis pour chaque territoire visé par les contrats de collecte et de transport de cet appel

d'offres. Cinq de ces lots présentaient un écart de prix de plus de 20 % par rapport à l'estimation de contrôle réalisée par la firme AppEco, neuf présentaient un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième PBSC et deux devaient être octroyés à la seule firme ayant déposé une soumission conforme pour les lots en question.

L'analyse combinée de ces résultats a cependant révélé que bien que l'écart variait d'un lot à l'autre, la sommation de l'ensemble des plus basses soumissions conformes n'était supérieure que 6,83 % par rapport à l'estimation. Dans les faits, ce sont avant tout les contrats de collecte des matières recyclables qui ont donné lieu à un écart important, écart que les personnes invitées ont expliqué notamment par la durée réduite des contrats pour ces matières étant donné les changements législatifs à venir à l'échelle provinciale, par la réduction de la concurrence dans le secteur (avec la faillite de Rebutis Solides Canadiens et le faible nombre de petits joueurs) et par les risques et incertitudes associés à la situation économique.

Les écarts les plus importants entre le PBSC et le deuxième PBSC s'expliqueraient quant à eux par la localisation et la connaissance privilégiée du territoire qu'ont certaines entreprises plus que d'autres, par la structure des prix et les marges de profit également variables selon les soumissionnaires et par le choix stratégique interne de certains d'entre eux de soumissionner ou non sur différents lots en fonction de leur capacité d'exécution et de l'acquisition nécessaire de nouveaux équipements.

Les personnes-ressources du Service de l'environnement ont complété leur présentation en énumérant les impacts anticipés en cas de non-octroi de ces contrats, impacts qui incluent une interruption prévisible des services de collecte et de transport des matières résiduelles pour la clientèle résidentielle, commerciale, institutionnelle et industrielle dans neuf arrondissements montréalais.

Les commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur les perspectives d'avenir pour ce type de contrat dans ce secteur et sur la stratégie que comptent déployer le Service de l'environnement et le Service de l'approvisionnement pour arriver à maintenir l'accès à un coût acceptable à des services de collecte de qualité pour les arrondissements montréalais. Les invités ont confirmé qu'une étude a été menée conjointement par les deux services pour évaluer la capacité du marché à répondre à plus long terme aux besoins changeants de la Ville et pour identifier des pistes de solutions qui permettraient à la fois de réduire le fardeau associé à la complexité des services de collecte sur le territoire montréalais, de maximiser la concurrence et d'attirer si possible de nouvelles entreprises sur le marché.

Par ailleurs, des questions ont également été posées lors de la période d'échange au sujet de l'impact qu'aura l'ouverture du nouveau centre de traitement des matières organiques à Montréal-Est sur les services prévus dans les contrats de collecte et de transport des résidus alimentaires et au sujet de l'objectif qui était visé par l'inclusion dans les contrats d'une clause de divulgation annuelle de la quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées au transport des matières entre les lieux de collecte et les lieux d'élimination ultimes.

Les représentants du Service de l'environnement ont indiqué que les données ainsi recueillies seront mises à la disposition du Bureau de la transition écologique et de la résilience et serviront aux calculs des inventaires d'émissions de GES de

l'administration. Ils ont également souligné que les bilans qui pourront être faits permettront éventuellement d'optimiser les services de collecte, dans la perspective de réduire leur impact sur l'environnement. Sur le même sujet, on a d'ailleurs rappelé aux commissaires que le marché a aussi été sollicité dans le cadre du présent appel d'offres pour des services de collecte et transport des matières résiduelles dans l'arrondissement de Ville-Marie à l'aide de véhicules à zéro émission, mais qu'aucune soumission n'a été présentée pour cette option.

Dans leur ensemble, les explications fournies tout au cours de cette période d'échange ont été à la satisfaction de la Commission, à qui l'on a donné l'assurance que les leçons tirées du présent appel d'offres sont déjà mises à contribution pour la préparation du processus de renouvellement du troisième bloc de contrats de collecte, transport et élimination des matières résiduelles sur le territoire montréalais.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'environnement et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :*

- *Contrat de plus de 10 M\$ (lots 16.4, 21.3, 27.4 et 25.3) ;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
  - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (lots 16.4 et 23.1) ;*
  - *il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille (lots 14.1, 18.1.5, 18.2.5, 20, 21.3, 25.3, 27.4, 35 et 37) ;*
  - *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lots 21.3, 27.4, 35, 36 et 38) ;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE226224001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**